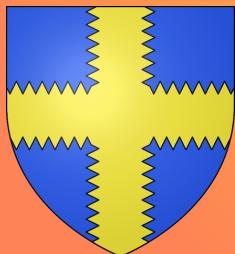




# DICRIM

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



DÉPARTEMENT DU JURA  
COMMUNE DE LAVANCIA-EPERCY

EDITION 2025



# EDITO

---

La sécurité de nos habitants est une priorité pour notre commune.

Conformément à la réglementation, le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif de vous informer sur les risques naturels et technologiques susceptibles de concerner Lavancia-Epercy, ainsi que sur les comportements à adopter en cas d'événement.

Nous vivons dans un environnement privilégié, entre nature, rivière et reliefs, mais ce cadre comporte aussi quelques aléas : crues, mouvements de terrain, feux de végétation ou encore transport de matières dangereuses.

Ces risques sont connus, suivis, et font l'objet de plans de prévention et de dispositifs d'alerte mis en place par la commune et par les services de l'État.

Ce DICRIM a donc un rôle essentiel :

- informer chacun sur les risques identifiés,
- rappeler les bons réflexes en cas d'urgence,
- favoriser une culture du civisme et de la prévention partagée par tous.

La sécurité est l'affaire de chacun : celle de la commune, qui prépare et coordonne les moyens d'intervention, mais aussi celle de chaque habitant, qui doit connaître les gestes simples pour se protéger et protéger les autres.

Je vous invite à lire attentivement ce document, à le conserver, et à en parler autour de vous.

La connaissance et la préparation sont les meilleurs moyens de réduire les conséquences d'un événement exceptionnel.

En restant vigilants et solidaires, nous contribuerons ensemble à préserver ce qui fait la force de Lavancia-Epercy : un village attentif, responsable et tourné vers l'avenir.

Le Maire, Bernard Jaillet  
Commune de Lavancia-Epercy



# SOMMAIRE

- 
- 1 Qu'est ce qu'un risque majeur? p. 5**
  - 2 Quels risques sur ma commune? p. 6**
  - 3 Les Risques Naturels p. 7**
  - 4 Les Risques Technologiques p. 15**
  - 5 Les Risques Sanitaires p. 21**
  - 6 Le Dispositif d'Alerte p. 22**
  - 7 Info Pratiques p. 24**

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent ».

Ainsi, conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels votre commune est exposée.

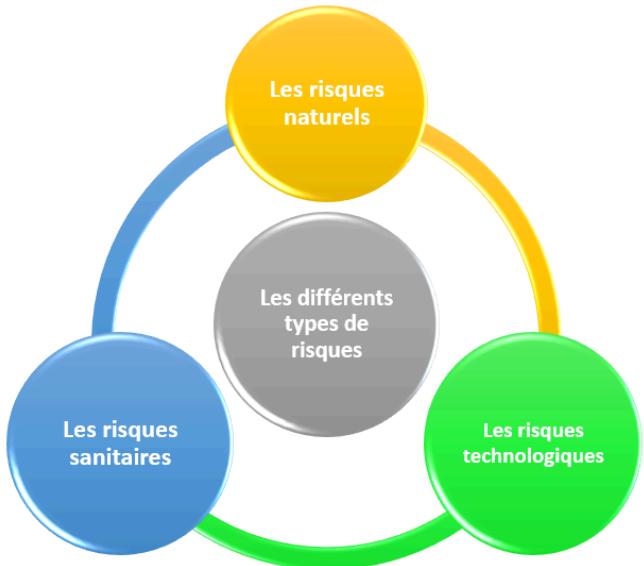
Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que chacun d'entre nous devienne un acteur de sa propre sécurité.

# 1 Qu'est ce qu'un risque majeur?

Le risque majeur est la rencontre d'un aléa (évènement potentiellement dangereux du type inondation, mouvement de terrain, rupture de barrage, ...) avec un ou plusieurs enjeux (population, ...).

Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux forts et vulnérables.

Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et s'il est d'une importante gravité.



## Les bons réflexes :



1. Restez à l'intérieur des locaux et pour les personnes à l'extérieur, entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche, ne restez pas dans votre véhicule.



2. N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer : leurs enseignants s'en occupent, des **plans particuliers de mises en sûreté (PPMS)** ont été prévus.



3. Se confiner, c'est s'enfermer dans un local clos, en calfeutrant soigneusement les ouvertures, y compris les aérations, après avoir arrêté ventilation et climatisation.



4. Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte, afin de libérer les lignes pour les secours.



5. Écoutez les messages diffusés par les radios ou par la télévision : **France bleu Besançon (103 FM), RCF Jura (106.5), RCF Saint-Claude (89.2), Fréquence Plus (98.0)**

Attention : ces réflexes peuvent être différents selon le risque.

## 2 Quels risques sur ma commune?

Ces risques sont répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), consultable sur le site internet de la Préfecture :

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Defense-et-Protection-Civiles/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM>



### Les risques naturels

- Inondation
- Glissement de terrain et séisme
- Feux de forêt
- Phénomènes climatiques

### Les risques technologiques

- Accident industriel
- Rupture de barrage
- Transport de matières dangereuses

### Les risques sanitaires

- Epizootie et pandémie grippale
- Pollution de l'air/Atmosphère

# 3 Les Risques Naturels : Inondation



## Définition

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau, avec des hauteurs d'eau variables. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et activités.

On distingue différents types d'inondations :

- La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique ;
- La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes ;
- Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations ;



## Le risque dans la commune

La commune est concernée par ce risque. En cas de débordement de la Bienne, l'eau pourrait arriver aux abords des maisons. (Zone : Epercy - Village - au Crozat et vers la Croix). Le débordement du ruisseau "Le Brulant" au "vieux village" peut également entraîner des inondations.

## Les mesures de prévention de la commune

Un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) a été approuvé sur la commune. Il détermine les zones inondables et réglemente l'usage des sols afin de protéger les personnes, les biens et le champ d'expansion des crues.

La commune entretient les réseaux d'évacuation.

## Les moyens de surveillance et d'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national.

Pour surveiller la montée des crues :  
<https://vigicrues.gouv.fr/>

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers, forces de l'ordre).





## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



### QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

### Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

### Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains



### Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

# 3

# Les Risques Naturels : Glissement de terrain ou séisme



## Définition

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

## Le risque dans la commune

La majeure partie du département du Jura est classée en zone de sismicité de niveau 3 modérée, dont la commune de Lavancia - Epercy.

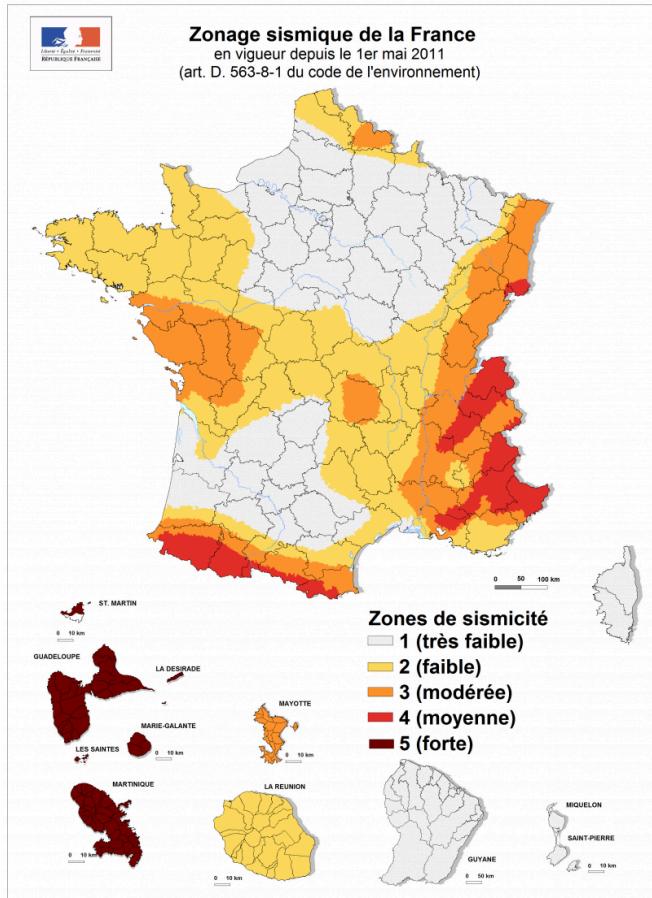
## Les mesures de prévention

Le zonage sismique de la commune impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves et aux bâtiments existants dans le cas de certains travaux d'extension notamment. Ces règles sont définies dans la norme NF EN1998, qui a pour but d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques. Elles définissent les conditions auxquelles doivent satisfaire les constructions pour atteindre ce but.

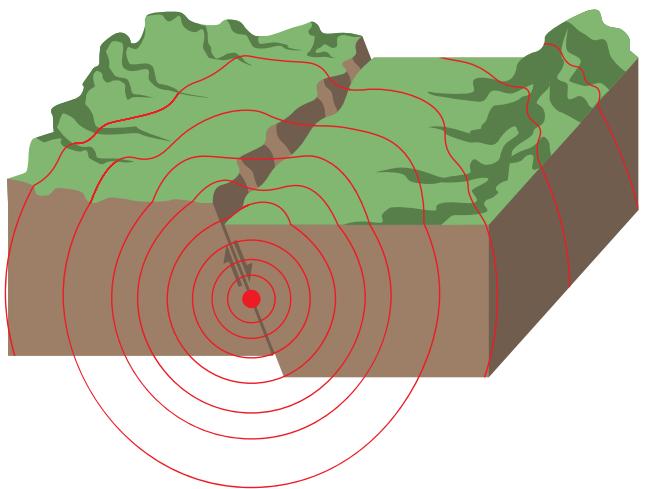
## Après l'alerte

Évaluer les dégâts et les dangers, informer les autorités de tout nouveau danger, aider les personnes sinistrées et dans le besoin.

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers. Téléphone : 18 (poste fixe) ou 112 (téléphone portable - numéro Européen)



Si vous êtes concerné par un risque de mouvement de terrain ou de séisme vous serez averti soit par téléphone soit par les moyens mobiles de diffusion de l'alerte (porte à porte, mégaphone...) et autres (site internet, réseaux sociaux, ...)





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

### Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



### Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



### Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT,** évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**EVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

# 3 Les Risques Naturels : Feux de forêt

## Définition

Un feu de forêt est un incendie qui se propage sur une étendue boisée. Il peut être d'origine naturelle ou humaine. Les incendies concernent la forêt mais également de nombreuses autres formes de végétation.

Chaque incendie de forêt détruit tout ou partie des animaux et végétaux sur son passage.

Ainsi, tout incendie a un impact immédiat sur les principales fonctions de la forêt :

- Environnementale : atteinte à la biodiversité et aux paysages ;
- Économiques : perte de valeur et production de bois, impact sur les activités économiques et touristiques ;
- Sociale : accueil du public, chasse ;
- Prévention d'autres risques : chute de pierres, glissements de terrain...

## Le risque dans la commune

La commune est concernée par ce risque. (Zone : Versant Est et Ouest de la Commune)



Photo: feu de forêt à Cernon en aout 2022

## Les évènements marquants

Durant le mois d'août 2022, le Jura a été confronté à de nombreux départ de feux, pour la plupart d'origine humaine voire criminelle, et dont la gestion a dépassé la capacité de réponse locale. Ainsi, les acteurs locaux ont largement été appuyés par les soutiens extérieurs, mais aussi par l'implication du milieu agricole. Si ces feux ont été maîtrisés sans victimes ni dommages importants sur les biens, les 1000 hectares de forêts et végétations brûlés sont le marqueur d'une évolution majeure du risque dans le département.

## Les mesures de prévention de la commune

Le risque feu de forêt est étroitement dépendant du niveau de sécheresse de la végétation et des sols, c'est pourquoi la surveillance de ce risque débute lorsque la sécheresse atteint le niveau « Alerte » sur l'ensemble du département du Jura. Il existe 4 niveaux de vigilance incendies (vert, jaune, orange, rouge). Le niveau de vigilance est déterminé par la préfecture et il est consultable sur le site internet suivant : <https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Risques/Naturels/Prevention-des-incendies-de-foret-et-de-vegetation>



## Les moyens de surveillance et d'alerte

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers, gendarme, police intercommunale, forces de l'ordre).



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

# FEU DE FORêt ?

### Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été
- ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation
- RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- JETEZ vos mégots dans un cendrier. Faites attention aux cendres incandescentes



### En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- DONNEZ L'ALERTE en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES (bouteilles de gaz, etc.)
- RENTREZ le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- ABRITEZ-VOUS dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- OCCULTEZ LES AÉRATIONS et les bas de porte avec des linges mouillés
- COUVREZ-VOUS le nez et la bouche avec un linge humide
- LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT pour faciliter l'accès des pompiers
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



### En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE  
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS  
VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

# 3

# Les Risques Naturels : Climatiques et /ou météorologiques

## Définition

Parmi les risques liés à la météo, on distingue :

- **Neige et verglas** : la neige humide et mouillée est la plus dangereuse. Elle se compacte et adhère à la chaussée, aux câbles électriques etc. Le verglas est un dépôt de glace rendant toute adhérence quasi nulle.
- **Grand froid** : à partir de - 10 °C jusqu'à - 25°C. On distingue 3 niveaux de vigilance (jaune - orange - rouge)
- **Tempête** : un vent est estimé violent et dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale. Une tempête = 89 km/h.
- **Inondation** : submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables provoquées principalement par des pluies importantes et durables.
- **Canicule** : épisode de température élevée de jour (+ 30°C) comme de nuit (18 °C) sur une période prolongée.

## Les mesures de préventions

<b>Neige et verglas</b>	Plan de viabilité hivernale mis en œuvre par le service Routes du Département du Jura et les services techniques de la commune.
<b>Grand Froid</b>	Plan ORSEC Grand Froid basé sur la vigilance météo 3 niveaux de vigilance : jaune, orange et rouge. Mise en œuvre de mesures adaptées à chaque situation.
<b>Tempête</b>	Diffusion d'une carte de vigilance pour des prévisions à 24h par Météo France
<b>Inondation</b>	Jura : 117 communes sont couvertes par un plan de prévention.
<b>Canicule</b>	Plan canicule révisé chaque année par l'Etat. Il vise à prévenir les effets d'une canicule, protéger les populations, informer, communiquer et capitaliser les expériences. 4 niveaux sont prévus selon les couleurs de vigilance météo : <ul style="list-style-type: none"><li>• pic de chaleur,</li><li>• épisode persistant de chaleur,</li><li>• canicule</li><li>• canicule extrême</li></ul>

## Que devez-vous faire en cas de :

### Neige et verglas :

- Selon le niveau de vigilance annoncé par Météo France :
- Roulez lentement, ce qui signifie prévoir plus de temps pour se déplacer. Les dérapages sont très souvent liés à la vitesse compte tenu de l'état de la chaussée
  - Sur la route, augmentez votre distance de sécurité, évitez les dépassements, les accélérations soudaines, les freinages brusques
  - Attention aux zones à risques : ponts, zones humides, sous-bois
  - Laissez la priorité aux engins de salage
  - Equipez-vous de pneus spéciaux (obligatoire)



### Grand froid :

- Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri
- Habiliez-vous chaudement et ne gardez pas de vêtements humides
- Emportez des vêtements chauds, des vivres et votre téléphone chargé
- Evitez les efforts brusques
- N'utilisez pas les chauffages à combustion en continu
- Vérifier le bon état de marche de votre chauffage
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement



### Canicule :

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs (maux de tête, crampes, nausées), protégez-vous : restez au frais et buvez de l'eau. En cas de malaise,appelez le 15.

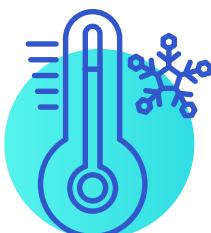


### Tempête

- Fermez les portes et les volets
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement
- Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- Apportez une première aide à vos voisins : prenez des nouvelles des personnes âgées ou handicapées



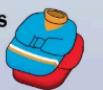
Consulter l'information et adaptez vos comportements : bulletin météorologique journalier et carte de vigilance de Météo France <https://meteofrance.com/> <https://vigilance.meteofrance.fr/tr> <https://meteofrance.com/actualites-et-dossiers>



## Les conseils en cas de grand froid

### Pour sortir dehors

- Bien manger car le froid demande au corps des efforts supplémentaires
- Eviter de sortir les bébés même bien protégés
- Mettre plusieurs couches de vêtements plus un coupe-vent imperméable
- Couvrir les parties du corps qui perdent de la chaleur : tête, main, cou et pieds
- Couvrir le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid
- Eviter les efforts physiques surtout pour les personnes ayant des problèmes cardio-vasculaires



### En voiture

- Bien se renseigner sur la météo et l'état des routes
- Pour un long trajet, prévoir des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude



### Intoxications au monoxyde de carbone

Chaque année, 1500 personnes meurent intoxiquées par ce gaz indolore.

#### Pour diminuer les risques :

- Ne pas utiliser de groupes électrogènes dans des pièces fermées et non ventilées
- Ne pas brancher de chauffage d'appoint à combustion en continu
- Aérer au moins cinq minutes tous les jours



**Si vous êtes concerné par un risque Grand Froid ou Canicule, vous serez contacté soit par téléphone soit par une visite à votre domicile par une personne mandatée par la mairie.**

# 4 Les Risques Technologiques



## Définition

Le risque industriel se caractérise par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations sont regroupées sous trois typologies d'effets :

- Effets thermiques liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;
- Effets mécaniques liés à une surpression, résultant d'une onde de choc provoquée par une explosion ;
- Effets toxiques.

## Le risque dans la commune

La commune est concernée par ce risque dû à la présence de la route Départementale D436 et le risque de pollution est dû au fonctionnement du barrage de Lavancia-Epercy.

## Les mesures de prévention de la commune

- Les établissements industriels sont répertoriés et soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Des dispositions réglementaires imposent aux exploitants (selon leur catégorie) différents plans de secours, étude de danger, et des concertations spécifiques envers les populations riveraines.
- Outre les mesures de surveillance des ouvrages, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) intégré à l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) a été établi par la préfecture du Jura et définit les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population, les mesures d'évacuation et d'accueil des populations concernées.

## Les moyens de surveillance et d'alerte

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers, gendarmes, police intercommunale, forces de l'ordre).



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

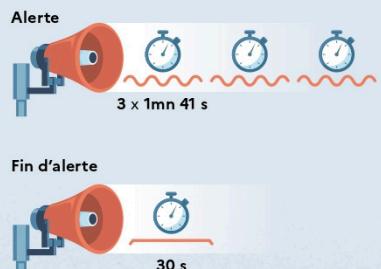


QUE FAIRE  
EN CAS D'...

# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE  
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,  
évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

# 4 Inondation en cas de rupture du barrage de Vouglans

Un barrage est un ouvrage qui a vocation à stocker ou retenir en permanence de l'eau.

L'onde de submersion générée par la rupture se traduirait par une élévation brutale et rapide du niveau de l'eau à l'aval.

Les barrages ont plusieurs fonctions, qui peuvent s'associer : la régulation de cours d'eau (écrêteur de crue en période de crue, maintien d'un niveau minimum des eaux en période de sécheresse), l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique, la retenue de rejets de mines ou de chantiers, le tourisme et les loisirs, la lutte contre les incendies...

## Les causes de rupture peuvent être diverses :

- Techniques : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations
- Naturelles : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage)
- Humaines : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

## Le risque dans la commune

La commune est concernée par ce risque dû à la présence des barrages de Vouglans et de Lavancia-Epercy.

## Les mesures de prévention

Outre les mesures de surveillance des ouvrages, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) intégré à l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) a été établi par la préfecture du Jura et définis les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population, les mesures d'évacuation et d'accueil des populations concernées.



**Vous rendre immédiatement sur les hauteurs les plus proches afin de sortir de la zone d'emprise de l'onde de submersion.**

# 4

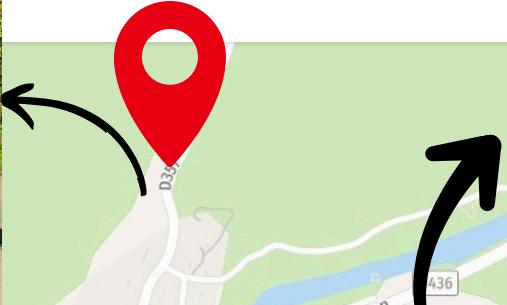
# Zone hors d'emprise en cas de rupture du barrage



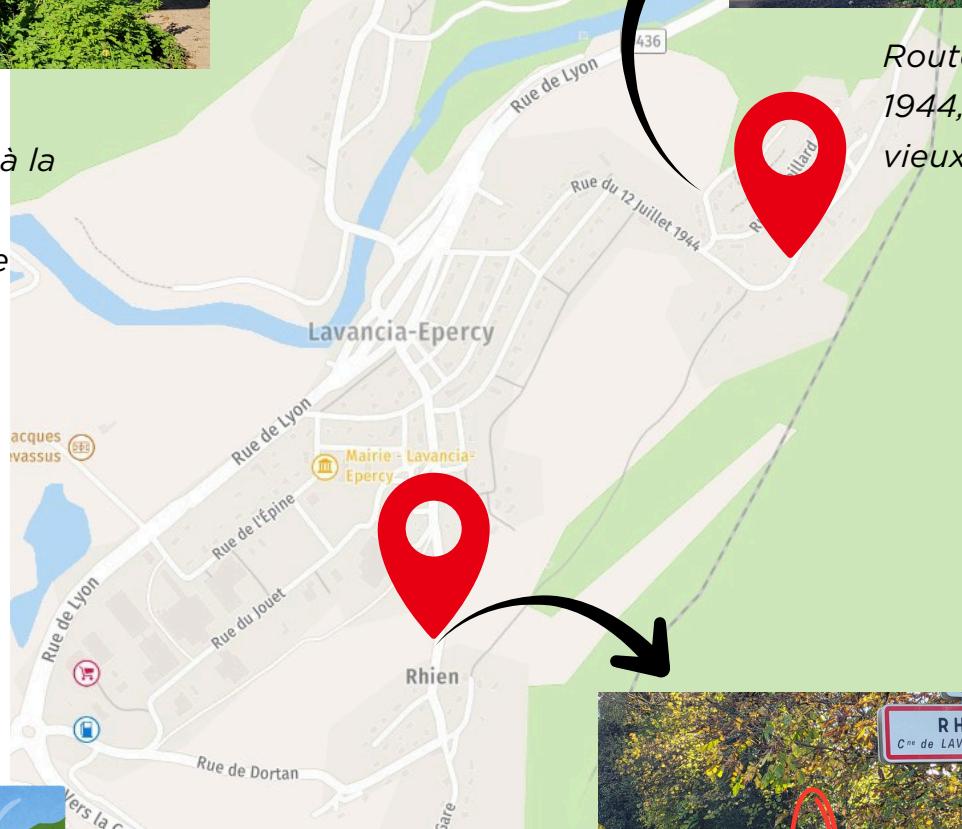
Cartographie des 3 bornes qui délimitent la zone  
d'emprise de l'eau en cas de rupture du barrage.



Chemin  
départemental à la  
sortie d'Epercy  
direction Jeurre



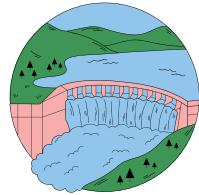
Route du 12 juillet  
1944, à l'entrée du  
vieux village



Route de la gare, à  
l'entrée du hameau de  
Rhien



# 4 Inondation en cas de rupture du barrage de Vouglans



## Écouter les messages d'alerte ou d'information

Un message d'alerte émanant directement du préfet ou de l'exploitant ou relayé par les responsables communaux vaut instruction pour appliquer les mesures de protection ou de sauvegarde.

## Respecter les instructions

Pour le bon déroulement des opérations, il est important de suivre les consignes des autorités publiques et les directives des services de secours et de sécurité.

## Vous préparez à l'évacuation

- Emporter des effets vestimentaires et de toilette pour plusieurs jours ;
- Prendre vos pièces d'identité et les documents les plus importants afférents à votre situation financière et patrimoniale ;
- Emmener vos biens de valeurs (bijoux, etc..) ;
- Prendre vos médicaments indispensables ;
- Vous munir d'un poste radio.

## Sécuriser votre habitation

- Mettre en sécurité votre habitation pendant votre absence
- Couper les réseaux d'eau, d'électricité et de gaz ;
- Fermer portes, fenêtres et volets.

## Évacuer la zone de risque par l'itinéraire prévu

- Utiliser votre (vos) véhicule(s) personnel(s) ;
- Emprunter l'axe routier d'évacuation déterminé pour votre commune ;
- A défaut de moyen de transport personnel, vous signaler aux autorités qui procéderont à votre évacuation par des moyens de transport adapté (collectif voire sanitaire, en cas de problème particulier).

## Ne pas revenir dans la zone de risque

Sauf cas individuel exceptionnel et dûment justifié par un motif légitime, il est interdit aux populations évacuées de retourner dans les zones évacuées, et notamment d'effectuer des navettes pour transporter un plus grand nombre de biens.

## Limiter l'usage du téléphone aux cas d'urgence

Sauf en cas d'urgence ou de nécessité avérée, il est opportun de limiter voire de ne pas utiliser les téléphones fixes et portables afin de ne pas saturer les lignes nécessaires à l'action des services de secours et de sécurité.

## Vous informer

Écouter les radios qui sont à la disposition des pouvoirs publics pour, le cas échéant, diffuser les messages d'information à l'attention des populations.

# 4 Les Risques Technologiques : Transport de matières dangereuses

## Définition

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

Il ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants.

Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin comme les carburants, le gaz ou les engrains, peuvent, en cas d'événements, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

## Comment se manifeste-t-il ? :

Par une explosion ou par un incendie provoqué par un choc avec une étincelle par exemple, ou par un dégagement de nuage毒ique (fuite de produits par exemple).

Sauf exception, les conséquences sont généralement limitées du fait des faibles quantités transportées.

## Les mesures de prévention

### Pour la route

- Normes de construction et dispositifs de sécurité pour les remorques et pour les citernes ainsi que leur contrôle périodique.

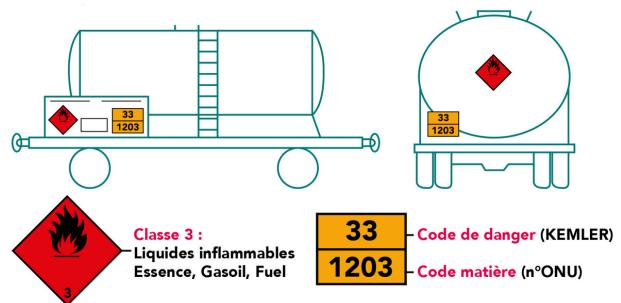
- Mise en place d'itinéraires obligatoires.

- Formation spécifique des chauffeurs routiers transportant des matières dangereuses.

- Mise en place d'une signalétique internationale sur les citernes.

- Un plan de secours spécialisé (PSS) pour les risques TMD a été élaboré par les services de l'Etat dans le Département.

- Un plan de secours spécialisé pour le transport de matières radioactives.



	Rejoignez le bâtiment le plus proche
	Fermez toutes les ouvertures, arrêtez ventilation et climatisation et bouchez les entrées d'air
	N'allez pas chercher les enfants à l'école
	Éloignez-vous des portes et fenêtres
	Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle
	En cas d'irritation des yeux et de la peau, lavez-vous abondamment et si possible changez-vous
	Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
	Écoutez la radio : France Bleu Orléans 100.9 FM

33 Ligne 1  
1203 Ligne 2

Ligne 1 : Code Danger  
Ligne 2 : Code Matière

Plaque arrière de camion

Si vous êtes témoin de ce type d'accident, il vous faut immédiatement prévenir les secours en composant le 18 ou le 112 et leur donner **le code danger et le code matière** qui leur permettront d'identifier le produit concerné. S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne touchez pas et ne vous approchez pas des produits, vous mettriez votre vie en péril. En cas d'événement important, l'alerte est donnée par tout moyen approprié.

# 5 Les Risques Sanitaires: Epizooties et Pandémie Grippale

## Définition

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue à l'échelle de la planète d'un nouveau virus résultant d'une transformation génétique conséquente.

S'agissant de la transmission de l'humain à l'humain, le virus se transmet par :

- La voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air d'un virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou les postillons.
- Le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade).
- Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

## Les mesures de prévention

Le Plan National de Prévention et de lutte « Pandémie grippale » : au-delà de l'Etat, ce plan concerne l'ensemble des collectivités publiques, des professionnels de santé et des acteurs socioéconomiques, qui participe de la réponse à la situation de pandémie.

Les élus de l'ensemble des collectivités locales sont fortement impliqués, notamment les maires qui, s'appuyant sur leurs services et mobilisant le cas échéant le monde associatif, veillent à la situation des personnes vulnérables, aux règles générales d'hygiène et garantissent le bon fonctionnement des services de proximité indispensables à leurs concitoyens.

Mais une pandémie est d'abord une crise sanitaire dont la réponse s'appuie sur les professionnels de santé, qu'ils exercent à l'hôpital, en cabinet, en établissement d'accueil ou d'enseignement, en entreprise, en officine... La médecine de proximité revêt à ce titre une importance majeure pour la prise en charge des malades. Les professionnels sont naturellement associés aux principales décisions qui doivent être prises en cas de déclenchement du plan.

**En cas de pandémie grippale, vous serez averti par les médias (TV et radios) et par les supports de communication de la commune : site internet, réseaux sociaux...**

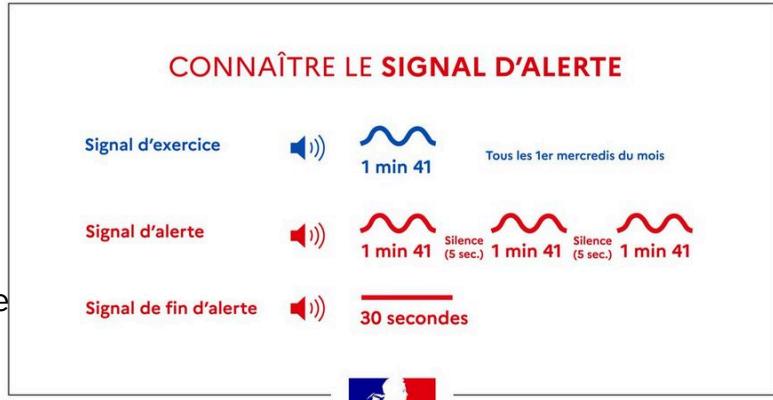


# 6

## Les dispositifs d'Alerte



**Le système d'alerte et d'information des populations (SAIP)** comprend des sirènes et la mobilisation des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux. Le signal d'alerte consiste en 3 cycles successifs.



### Depuis juin 2022 :

le nouveau dispositif **FR-Alert** complète le SAIP. Il utilise les réseaux de télécommunication et permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (nature et localisation du risque, comportements à adopter pour se protéger).

**FR-Alert** est opérationnel sans inscription préalable ni téléchargement d'application, quel que soit l'endroit où l'on se trouve et quel que soit le téléphone portable utilisé.



En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoin/événements :

### Dispositifs d'alerte à mettre en place :

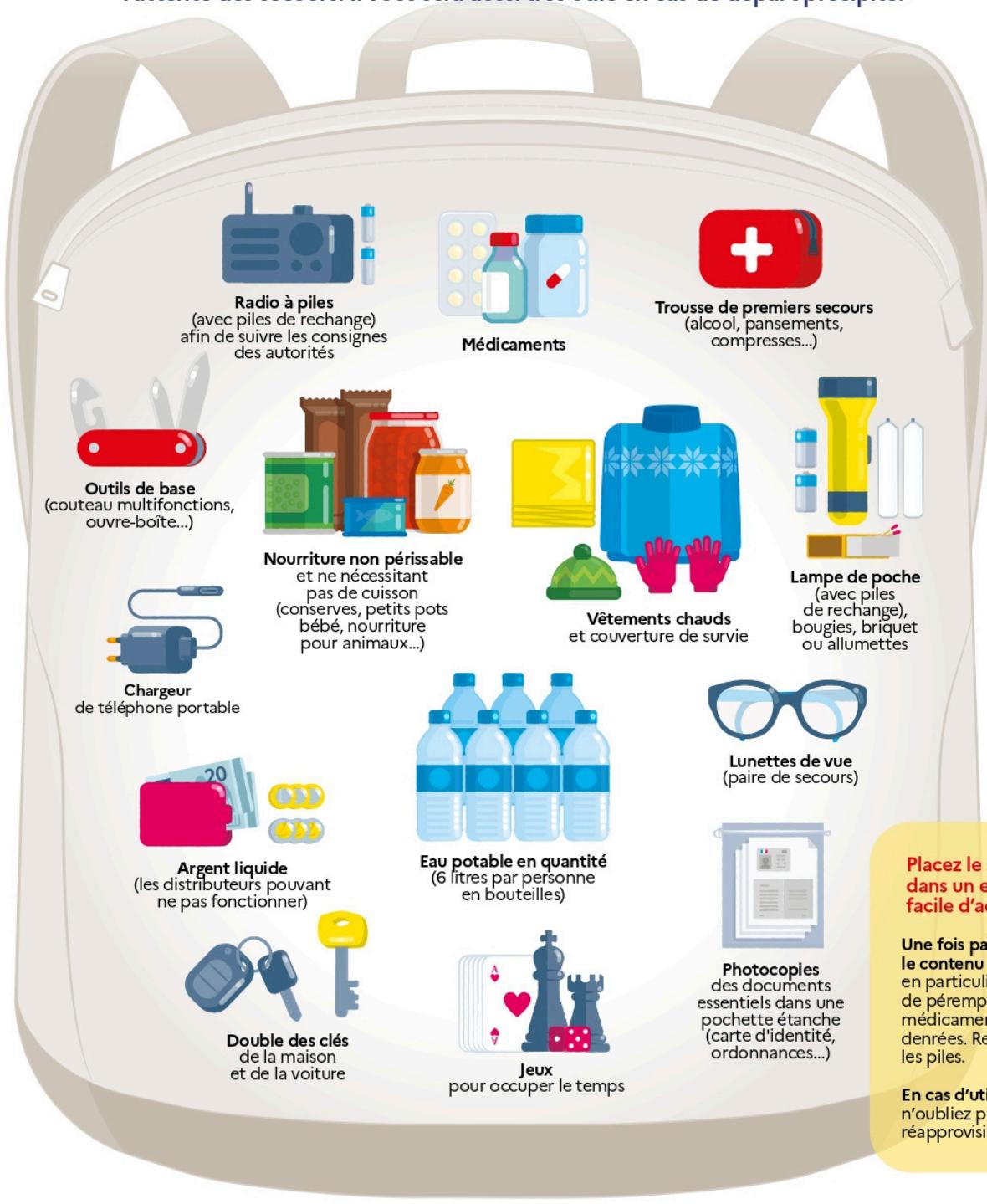
- Mise en place d'un système de sirène
- Utilisation des cloches d'église
- Organisation de tournées de porte-à-porte par les conseillers municipaux, répartis par section

Être citoyen, c'est aussi se préparer aux risques majeurs et être acteur de sa propre sécurité ainsi que de celle de sa famille. Dans ce cadre, il vous est fortement conseillé de préparer en amont votre kit d'urgence dont un exemple vous est indiqué ci-dessous.

## Votre kit d'urgence

72 h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



# Informations Pratiques



## En cas d'urgence

### Écoutez la radio :

France bleu Besançon : 103.7 FM

France inter : 95.9 FM ou 162 KHz

GO France info : 101.2 FM



### Informations :

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Police : 17

Mairie de Lavancia-Epercy : 04 74 77 73 46

Préfecture : 03 84 86 84 00

Répondeur "Météo France" : 08 92 68 02 21

### Sites internet utiles:

Météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

DIREN : [www.bourgogne.ecologie.gouv.fr](http://www.bourgogne.ecologie.gouv.fr)

Informations crues : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)



Site du ministère chargé de l'environnement :

<https://www.ecologie.gouv.fr/>

Portail du ministère chargé de l'environnement dédié à la prévention des risques majeurs :

<https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-risques-majeurs>

3

Portail sur les risques majeurs dans le Jura :

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Defense-et-Protection-Civiles/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM>

Portail de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement :

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>

# Notes personnelles

# Notes personnelles

# Sources

<https://www.moiransenmontagne.fr/city-hall/download/Lw>



<https://www.georisques.gouv.fr/communiquer-aupres-de-mes-administres/les-affiches-bons-reflexes>



<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Defense-et-Protection-Civiles/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM>



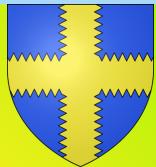
<https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/comment-se-preparer-face-aux-risques/kit-durgence>



L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent ».

Ainsi, conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels votre commune est exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que chacun d'entre nous devienne un acteur de sa propre sécurité.



# **DICRIM**

## *Commune de Lavancia Epercy*

### *Document à conserver*

